

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 31 juillet 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par François BERNARDINI - Gérard GAZAY représenté par Roland GIBERTI - Danielle MILON représentée par Roland MOUREN - Georges ROSSO représenté par Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Bernard DEFLESSELLES - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 010-8158/20/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'étude préalable de programmation économique concernant l'aménagement du secteur du terminus Val Tram sur la commune de La Bouilladisse

MET 20/15262/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certaines de ces opérations traduisent des politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part des partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

L'Agenda de la Mobilité Métropolitaine approuvé par la Métropole Aix-Marseille-Provence le 15 décembre 2016, place l'innovation et la complémentarité entre les modes de transports au cœur de sa première phase d'actions des années 2017 à 2020.

Il décrit un projet de réalisation en une vingtaine d'années d'un système de transport intégré pour la deuxième métropole française et se donne pour objectif, d'ici 2025, de doubler l'usage des transports en commun d'échelle métropolitaine et d'augmenter de 50% celui des transports locaux.

Au niveau métropolitain, le développement de l'intermodalité passe par la mise en œuvre d'études d'opportunité et de faisabilité d'opérations de restructuration d'offre de transport. Dans l'optique de recherche de co-financements pour la bonne réalisation de ces études, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est rapprochée de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 13 août 2020

La Caisse des Dépôts et Consignations remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduite par l'Etat et les collectivités locales. Pour rendre les territoires attractifs et compétitifs, et au travers la Banque des Territoires, des solutions de financement sont apportées aux projets des collectivités territoriales.

Le cofinancement octroyé par la Banque des Territoires s'inscrit dans un cadre dérogatoire à son offre d'ingénierie de droit commun et a été autorisé spécialement au regard :

- de l'importance de la thématique mobilité pour la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- du projet de cette étude citée en objet cofinancée, qui contribue à améliorer la desserte de territoires excentrés et la solidarité territoriale au sein de la Métropole, tout en s'inscrivant dans une démarche de transition écologique du territoire métropolitain ;
- de la crise sanitaire actuelle, suite à laquelle la Banque des Territoires va mettre en œuvre un plan de relance multisectoriel, dont l'un des axes stratégiques portera sur la mobilité.

L'étude préalable de programmation économique du secteur du terminus du Val Tram à La Bouilladisse s'inscrit dans le cadre des études menées lors de l'élaboration du PLUI du Pays d'Aubagne et de l'Etoile à la suite du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Elle doit permettre de préciser la rédaction de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) prévue par le projet de PLUI dans ce secteur ; d'alimenter les opérations d'aménagement en cours ou à venir et de les inscrire dans la démarche de transition écologique du territoire métropolitain.

La desserte à venir par le Val Tram de ce territoire l'inscrit, de fait, dans une cohérence urbanisme-transports propre à un aménagement durable. Pas loin de 30 ha ont ainsi été ciblés dans le PADD pour le développement du secteur « Etoile-Merlançon » qui viendra équilibrer le nord du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile à la fois en terme résidentiels, d'équipements mais aussi d'activités économiques, sujet de l'étude programmée.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette étude préalable est estimé à 15 000 € HT :

Caisse des Dépôts / Banque des Territoires	50%	7 500 €
Métropole Aix-Marseille-Provence	50%	7 500 €
Total	100%	15 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 29 juillet 2020.

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 13 août 2020

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'étude préalable de programmation économique concernant l'aménagement du secteur du terminus du Val Tram.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Banques des Territoires, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement en dépenses sur le budget de l'Etat Spécial de Territoire 2020 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, chapitre 4581194005 – Fonction 515 / opération 2019400500 – Sous politique C120.

La recette correspondante sera constatée en section d'investissement sur le budget Principal 2020 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Chapitre 13 – Fonction 515- Sous politique C120 – code gestionnaire URBA4.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 13 août 2020